

INFO - RPA

Volume 34 — 29 février 2024

10 h

Formations requises pour les préposés aux services d'assistance personnelle en RPA

Comme vous le savez, le *Règlement sur la certification des RPA* entré en vigueur en décembre 2022 a apporté plusieurs changements au niveau des formations exigées selon des différents titres d'emploi en RPA.

Pour en faciliter la compréhension, nous avons créé un bottin des formations qui contient plusieurs sous-sections dont :

- Une explication détaillée des conditions de formation requises par le *Règlement*
- Les différents diplômes reconnus pour avoir le titre de préposé aux services d'assistance personnelle en RPA en fonction de différents parcours scolaires.
- Les différentes procédures applicables pour une reconnaissance des acquis.
- Une liste d'organismes de formation reconnus dans la région pour offrir les cours de Secourisme général, de PDSP, de compétence 6 et de cours de préposé.

Dans les derniers mois, nous avons observé plusieurs non-conformités en lien avec des formations d'organismes non-accrédités ou d'écoles privées non-certifiées par le Ministère de l'Éducation ou de la Santé et des Services sociaux. Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter cet article de l'émission La Factice : <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/6516/faux-diplomes-ecoles-preposes-beneficiaires-etranger>

En cas de doute sur la conformité d'une formation d'un des membres de votre personnel, nous sommes disponibles pour aider. Pour toutes questions vous pouvez contacter votre répondant à la certification ou l'accueil de l'équipe de certification à l'adresse courriel suivante : 02ciusss.rpa@ssss.gouv.qc.ca

En espérant que ce document puisse vous guider et répondre à vos attentes!

Équipe de certification RPA - RHD

CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-JeanPJ : Bottin des formations – Région 02

P.J. Bottin des formations

